

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT

ECOLE DE COMMERCE DE GENEVE

RENTREE 2010

Maturité Professionnelle commerciale bilingue anglais

Concept



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

1. Objectifs

- ↳ L'objectif de la Maturité Commerciale bilingue français-anglais est de former de jeunes professionnels capables d'utiliser couramment une deuxième langue dans leur pratique commerciale, ainsi que de favoriser la poursuite des études au niveau tertiaire dans la langue d'enseignement bilingue.

2. Description

- ↳ Dans le cadre de la Maturité Professionnelle Commerciale bilingue, une partie des contenus du programme d'études est enseignée dans les deux langues, français et anglais. La matière demeure au centre de l'enseignement; la langue étrangère est un outil de travail, non l'objet de l'enseignement.
- ↳ Dans l'enseignement bilingue, les contenus sont dispensés dans une combinaison ciblée des deux langues, et pas exclusivement dans la langue étrangère. La part de la deuxième langue augmente progressivement au fil du temps et peut être relevée ou réduite selon les circonstances.

3. Conditions d'admission

La maturité professionnelle commerciale bilingue est proposée prioritairement aux élèves non-anglophones. Pour accéder en 1^{ère} année de maturité professionnelle commerciale bilingue, l'élève issu d'un 9^{ème} degré doit satisfaire aux conditions pédagogiques suivantes:

- I. Être admissible en 1^{ère} année maturité professionnelle selon les normes d'admission en vigueur.
- II. Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 4,0 en français dès les inscriptions d'avril.
- III. Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 4,5 en anglais dès les inscriptions d'avril.
- IV. Avoir maintenu ces notes lors de la confirmation de l'inscription en juin.

Les groupes de maturité mention bilingue ne peuvent être ouverts que si le nombre d'inscriptions est suffisant. A l'inverse, s'il y a plus de demandes que de places disponibles, les élèves admis seront sélectionnés sur dossier.

4. Conditions de promotion

- a) Pour accéder en deuxième année de maturité mention bilingue, l'élève doit être promu avec une note égale ou supérieure à:
 - I. 4,0 en français
 - II. 4,5 en anglais
 - III. 4,0 dans la branche d'enseignement bilingue

Dans le cas contraire il réintègre la filière non-bilingue.

- b) En outre, l'élève ayant suivi la filière non-bilingue en 1^{ère} année peut accéder à la 2^{ème} année bilingue, à condition d'avoir obtenu:
 - I. Au minimum la note de 5,0 en anglais à la fin de la première année
 - II. Au minimum la note de 4,0 en français à la fin de la première année

5. Parcours

a. Enseignement

- I. **1^{ère} année:** au moins 2 heures d'enseignement bilingue dans une branche fondamentale de maturité professionnelle. En outre, une sensibilisation dans une branche spécifiquement professionnelle est recommandée.
- II. **2^{ème} année:** au moins 2 cours (minimum 4 heures), l'un dans une branche professionnelle et l'autre dans une branche fondamentale.
- III. **3^{ème} année:** au moins 2 cours (minimum 4 heures), l'un dans une branche professionnelle et l'autre dans une branche fondamentale. En outre, l'enseignement de l'anglais sera ciblé sur la préparation à une certification internationale niveau B2 (type BEC Vantage).

b. Séjour linguistique

- ↳ Un séjour de deux semaines dans un pays anglophone est obligatoire dans le cadre de la préparation à la certification internationale en langue anglaise. Il intervient durant la 3^{ème} année de formation. Sous réserve des disponibilités financières du département, ce séjour sera partiellement ou entièrement pris en charge par l'élève.

c. Échange linguistique

- ↳ Pendant la 2^{ème} année, les élèves ayant une moyenne générale égale ou supérieure à 4.8 en fin de premier trimestre auront la possibilité de participer à un échange linguistique de 2 à 3 semaines avec des élèves provenant d'un pays anglophone. Cet échange sera organisé sous la supervision du Centre de Séjours à l'Étranger.

d. Stage en entreprise

- ↳ Un stage d'au moins deux semaines dans une entreprise internationale dont la langue de travail est l'anglais est recommandé pendant les vacances scolaires.

e. Stage en entreprise de fin d'études (39 semaines)

- ↳ Comme pour la filière Maturité Professionnelle Commerciale non-bilingue, les élèves termineront leur formation par un stage obligatoire en entreprise de minimum 39 semaines effectives. Les élèves de la filière bilingue effectueront ce stage de préférence dans une entreprise dont la langue de travail est l'anglais.

6. Titre obtenu

- ↳ Les élèves qui ont suivi le parcours d'enseignement décrit ci-dessus passent les examens de fin de formation correspondants et obtiennent la maturité professionnelle commerciale bilingue, titre reconnu sur le plan fédéral.

7. Personne de contact:

Christine Chaignat Richard, Doyenne Maturité Commerciale

CEC Nicolas-Bouvier
60, rue de Saint-Jean
1203 Genève
Tél. +41 (22) 546 22 00
Email: christine.chaignat-richard@edu.ge.ch